



1. Retour sur les orientations concernant la collecte des déchets ménagers.
2. Point sur le programme de construction des structures petite enfance.
3. Etat d'avancement de la dépollution du site de la Celanese
4. Fonds de développement industriel : versement d'une subvention au BDE.
5. Reconduction de la convention avec la Banque de France concernant l'offre de service « Géode ».
6. Participation financière pour les clôtures société COBEPLAST à MONT et société BEARN ANTI-CORROSION à ABIDOS.
7. Soutien financier aux associations pour l'organisation de manifestations sportives et culturelles : examen de demandes.
8. Autorisation donnée au Président de signer deux marchés
9. Autorisation donnée au Président de signer deux avenants
10. Information au Bureau concernant l'attribution de trois marchés

1. RETOUR SUR LES ORIENTATIONS CONCERNANT LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS

Comme convenu, la gestion des déchets ménagers fait l'objet d'un nouvel examen, ceci afin de tenir compte des préoccupations exprimées par les membres du Bureau lors de la réunion du 10 juin dernier.

Le Bureau, à l'exception MM. Michel LAURIO et Jean-Luc MARTIN, valide les orientations proposées.

2. POINT SUR LE PROGRAMME DE CONSTRUCTION DES STRUCTURES PETITE ENFANCE

Le programme d'investissement des structures pour la petite enfance (crèches) est présenté aux membres du Bureau.

Le Bureau prend acte de cette présentation et convient de se déterminer sur la poursuite du programme de construction d'ici à la fin de l'année.

3. ETAT D'AVANCEMENT DE LA DEPOLLUTION DU SITE DE LA CELANESE

M. LAURIO rend compte de la visite du chantier de dépollution du site de Celanese qui a eu lieu le 25 juin 2014.

Il indique que le calendrier pour les travaux de dépollution auquel est tenue la société Celanese est respecté pour chacune des zones identifiées dans l'arrêté préfectoral.

La totalité du chantier devrait être terminée en septembre 2014. Celanese remettra donc son rapport final à la DREAL pour fin décembre 2014 au plus tard.

Le Bureau prend acte de ces informations.

4. FONDS DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU BDE

Dans le cadre de la réflexion sur les orientations du GIP Chemparc, la communauté de communes de Lacq-Orthez et le conseil général des Pyrénées-Atlantiques ont mis en évidence la nécessité de doter le bassin de Lacq d'un outil d'attractivité spécifique. En effet, au-delà de la démarche de prospection exogène pure, il est apparu nécessaire de trouver un dispositif qui vienne compléter l'offre territoriale autour des axes suivants : différencier le bassin de Lacq par rapport aux autres territoires, attirer des jeunes entreprises susceptibles de s'installer sur Chemstart'up, générer un effet de levier sur d'autres partenaires afin d'accompagner des projets de développement (banques, capitaux risqueurs, etc.). En outre, les caractéristiques souhaitées pour cet outil ont été définies selon les termes suivants : réactivité et opérationnalité de l'outil, simplicité de mise en œuvre et de gestion, proximité au territoire avec un centre de décision local et complémentarité à l'existant sans créer de structure supplémentaire.

Sur ces bases, les membres du groupe de travail réunissant le GIP Chemparc ont élaboré une proposition d'intervention qui complète les dispositifs d'aides du Bureau de développement économique (BDE). Ce fonds sera alimenté à hauteur de 2 millions d'euros, la communauté de communes de Lacq-Orthez étant sollicitée à hauteur de 330 000 €. Ce fonds sera géré par le BDE et un comité local sera chargé d'instruire les dossiers. Selon les projets, des prêts à hauteur de 300 000 € maximum pourront être alloués.

La communauté de communes de Lacq-Orthez a donc prévu, dans son budget 2014, une somme de 333 000 € qui devrait être versée au BDE. Une délibération sera présentée en ce sens au conseil de la rentrée.

Le Bureau émet un avis favorable.

5. RECONDUCTION DE LA CONVENTION AVEC LA BANQUE DE FRANCE CONCERNANT L'OFFRE DE SERVICE « GEODE »

Par délibération en date du 16 juin 2011, le conseil de la communauté de communes de Lacq avait souhaité adhérer à l'offre de service GEODE de la Banque de France.

Pour rappel, ce dispositif a été mis en place par la Banque de France afin d'offrir aux chefs d'entreprises une analyse financière et économique complète, réalisée par un spécialiste en entreprises, mettant en évidence les atouts et les points sensibles de l'entreprise. Une analyse prévisionnelle reposant sur des simulations qui permettent de sécuriser les choix engageant l'avenir de l'entreprise par une évaluation des conséquences envisagées est également réalisée dans le cadre de ce dispositif.

Le règlement d'intervention de la communauté de communes de Lacq-Orthez approuvé par le conseil communautaire du 30 janvier 2014 a reconduit la participation de la communauté de communes dans le financement de cette prestation par une prise en charge directe à hauteur de 50 %. Il convient aujourd'hui de signer la convention correspondante.

Le Bureau émet un avis favorable à la signature de cette nouvelle convention GEODE avec la Banque de France qui engage la communauté de communes de Lacq-Orthez jusqu'au 1^{er} janvier 2016. Le prochain conseil sera appelé à en délibérer.

6. PARTICIPATION FINANCIERE POUR LES CLOTURES SOCIETE COBEPLAST A MONT ET SOCIETE BEARN ANTICORROSION A ABIDOS

La demande de réfection de clôture formulée par la société COBEPLAST répondant aux conditions fixées par la communauté de communes de Lacq-Orthez pour l'attribution de ce type d'aide, le Bureau émet un avis favorable à l'attribution d'une participation financière à hauteur de 2 421,80 € HT pour 73 mètres linéaires de clôture.

En revanche, le Bureau décide de reporter l'examen de la demande de la société Béarn Anticorrosion à une date ultérieure.

7. SOUTIEN FINANCIER AUX ASSOCIATIONS POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES : EXAMEN DE DEMANDES

Le Bureau examine les demandes transmises par les communes de Mourenx, Os-Marsillon et Saint-Médard pour le compte d'associations implantées sur leur territoire, et ce dans le cadre du dispositif de soutien financier pour l'organisation de manifestations sportives et culturelles.

Le Bureau valide le principe de l'octroi de ces subventions. En revanche, il ne se prononce pas sur le montant des aides allouées. Il appartient en effet à chaque maire, dès que la manifestation a eu lieu, de faire parvenir à la collectivité le bilan financier réalisé tant en dépenses qu'en recettes, validé par ses soins, ainsi que les factures justificatives du montant restant à la charge de l'association. Ce n'est qu'au vu de ces éléments que le conseil communautaire pourra se prononcer sur un montant de subvention.

8. AUTORISATION AU PRESIDENT DE SIGNER LES MARCHES CI-APRES :

8.1 - Appel d'offres ouvert : acquisition d'une benne à ordures ménagères 16 m3 sur châssis 19T et fourniture de caissons 30 m3

Le Bureau autorise son Président à signer les marchés ordinaires à prix forfaitaires pour une durée s'étendant de leur date de notification jusqu'à l'admission des prestations avec les attributaires désignés par les membres de la commission d'appel d'offres, à savoir : lot 1 (châssis cabine benne à ordures ménagères de 19 tonnes de PTAC) : entreprise LABESQUE (6400 PAU) dont l'offre est économiquement la plus avantageuse pour un montant de 77 000 € HT ; lot 2 (caisson ordures ménagères de 16 m3 avec lève-conteneur) : entreprise EUROVOIRIE (60300 SENLIS) dont l'offre est économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 54 000 € ; lot 3 (3 caissons de 30 m3) : entreprise CMPO (40300 SAINT LES MINES) dont l'offre est économiquement la plus avantageuse pour un montant de 16 250 € HT.

8.2 – Marché négocié : acquisition de véhicules et matériels pour les services de la communauté de communes de Lacq-Orthez – 2^{ème} tranche - lots 1 et 3 relancés

Après passation d'une procédure négociée précédée d'une mise en concurrence suite à appel d'offres infructueux pour les lots 1 et 3, le Bureau autorise son Président à signer les marchés avec les attributaires désignés par les membres de la commission d'appel d'offres, à savoir : lot 1 (fourniture et livraison de 4 camions) : entreprise NTP pour un montant de 245 610 € HT avec une reprise de 2 500 € HT ; lot 2 (fourniture et livraison de 4 fourgons) : société PEUGEOT ABSCIS pour un montant de 86 703,25 € HT avec une reprise de 2 400 € HT.

9. AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LES AVENANTS SUIVANTS (APPELS D'OFFRES OUVERTS) :

9.1 - Travaux d'aménagement de la zone d'activités Eurolacq 2 - Lot 6 : Plantations, mobilier et petite maçonnerie : avenant n° 1 au marché

Le Bureau autorise son Président à signer avec la société PLISSON PAU, pour un montant de 3 279,20 € HT, un avenant n° 1 au marché de travaux d'aménagement de la zone d'activités Eurolacq 2 (lot 6).

9.2 - Travaux d'aménagement de la zone d'activités Eurolacq 2 - Lot 4 : Réseaux divers : avenant n°2 au marché

Le Bureau autorise son Président à signer avec le groupement SAS EUROVIA Aquitaine mandataire/CEGELEC Sud Ouest, pour un montant de 3 354,33 € HT, un avenant n° 2 au marché des travaux d'aménagement de la zone d'activités Eurolacq 2 (lot 4).

10. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT L'ATTRIBUTION DES MARCHES SUIVANTS (PROCEDURES ADAPTEES) :

Les marchés à bons de commande pour l'achat et livraison de fournitures de bureau, de papier et de consommables informatiques pour les services de la communauté de communes de Lacq-Orthez sont attribués comme suit : lot 1 (consommables informatiques pour imprimantes de bureau) : entreprise CALESTOR PERIWAY (92230 GENNEVILLIERS) dont l'offre est économiquement la plus avantageuse pour un montant minimum de 8 000 € HT et un montant maximum de 16 000 € HT sur 3 ans (le montant estimatif est de 6 861,14 € HT par an) ; lot 2 (fourniture de papier non imprimé) : entreprise BURO + (66000 PERPIGNAN) dont l'offre est économiquement la plus avantageuse pour un montant minimum de 6 000 € HT et un montant maximum de 12 000 € HT sur 3 ans (le montant estimatif est de 6 604,70 € HT par an) ; lot 3 (fourniture de papier et de consommables pour traceurs) : entreprise DYADEM (37210 PARCAY-MESLAY) dont l'offre est économiquement la plus avantageuse pour un montant minimum de 1 000 € HT et un montant maximum de 4 000 € HT sur 3 ans (le montant estimatif est de 3 200,46 € HT par an) ; lot 4 (fournitures de bureau) : entreprise ACTUEL BURO (64300 ORTHEZ) dont l'offre est économiquement la plus avantageuse pour un montant minimum de 17 000 € HT et un montant maximum de 35 000 € HT sur 3 ans (le montant estimatif est de 18 338,45 € HT par an).

Le marché à bons de commande pour les travaux liés au relanternage pour l'effacement des lampes de type ballon fluorescentes, lampes à vapeur de mercure et lampes SHP de substitution aux lampes à vapeur de mercure de la communauté de communes de Lacq-Orthez est attribué à la société CEGELEC (64000 PAU) dont l'offre est économiquement la plus avantageuse pour un montant minimum de 100 000 € HT et un montant maximum de 980 000 € HT sur 3 ans (le montant estimatif de l'offre est de 106 716,50 € HT par an).

Le marché de travaux de voirie liés à la PVR rue de l'église à Tarsacq est attribué à la société DEUMIER TP (64170 ARTIX) dont l'offre est économiquement la plus avantageuse pour un montant de 110 004,05 € HT.

Le Bureau prend acte de ces informations.
